

Bureau du 17 septembre 2007

Décision n° B-2007-5524

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Extension de l'IUT B - Travaux de réhabilitation de bâtiment - Autorisation de signer des marchés**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 6 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2007-5241 en date du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour les travaux des lots n° 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 14, 16 et 17 pour les travaux de réhabilitation de bâtiment de l'IUT B à Villeurbanne.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 20 juillet 2007, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, les offres des entreprises suivantes :

- lot n° 4, étanchéité : entreprise Société d'étanchéité service pour un montant de 71 739,18 € HT, soit 85 800,06 € TTC ;
- lot n° 5, menuiseries extérieures en aluminium, occultations : entreprise CPB pour un montant de 425 173,20 € HT, soit 508 507,15 € TTC ;
- lot n° 6, façades-peintures extérieures : entreprise Inobat pour un montant de 44 846,16 € HT, soit 53 636,01 € TTC, correspondant à la solution de base seule ;
- lot n° 8, menuiseries intérieures en bois : entreprise Thalmann pour un montant de 103 597,40 € HT, soit 123 902,49 € TTC, correspondant à solution de base et l'option ;
- lot n° 9, cloisons doublages : entreprise Degerli pour un montant de 176 552,92 € HT, soit 211 157,29 € TTC ;
- lot n° 10, peinture, revêtements muraux : entreprise Tondella pour un montant de 82 243,07 € HT, soit 98 362,71 € TTC ;
- lot n° 11 : plafonds suspendus ; entreprise Acétam pour un montant de 55 070,47 € HT, soit 65 864,28 € TTC ;
- lot n° 14 : ascenseurs : entreprise Ascenseurs Kone pour un montant de 28 000,00 € HT, soit 33 488,00 € TTC ;
- lot n° 16, espaces verts : entreprise Parc et sports pour un montant de 35 059,00 € HT, soit 41 930,56 € TTC, correspondant à la solution de base et à l'option ;
- lot n° 17, chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation : entreprise Guicherd pour un montant de 283 464,13 € HT, soit 339 023,10 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises suivantes :

- lot n° 4, étanchéité : entreprise Société d'étanchéité service pour un montant de 71 739,18 € HT, soit 85 800,06 € TTC ;
- lot n° 5, menuiseries extérieures en aluminium, occultations : entreprise CPB pour un montant de 425 173,20 € HT, soit 508 507,15 € TTC ;
- lot n°6, façades peintures extérieures : entreprise Inobat pour un montant de 44 846,16 € HT, soit 53 636,01 € TTC, correspondant à la solution de base seule ;
- lot n° 8, menuiseries intérieures en bois : entreprise Thalmann pour un montant de 103 597,40 € HT, soit 123 902,49 € TTC, correspondant à la solution de base et l'option ;
- lot n°9, cloisons, doublages : entreprise Degerli pour un montant de 176 552,92 € HT, soit 211 157,29 € TTC ;
- lot n°10, peinture, revêtements muraux : entreprise Tondella pour un montant de 82 243,07 € HT, soit 98 362,71 € TTC ;
- lot n° 11, plafonds suspendus : entreprise Acetam pour un montant de 55 070,47 € HT, soit 65 864,28 € TTC ;
- lot n° 14, ascenseurs : entreprise Ascenseurs Kone pour un montant de 28 000,00 € HT, soit 33 488,00 € TTC ;
- lot n° 16, espaces verts : entreprise Parc et sports pour un montant de 35 059,00 € HT, soit 41 930,56 € TTC, correspondant à la solution de base et à l'option ;
- lot n° 17, chauffage, plomberie, sanitaires, ventilation : entreprise Guicherd pour un montant de 283 464,13 € HT, soit 339 023,10 € TTC.

2° - Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 0 458 119 - fonction 23 - opération 0571.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,